

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN
ET DE LA COOPÉRATION

Direction Générale de la Planification
et des Politiques Économiques

Cellule de Suivi de l'Intégration

Bulletin d'information

Octobre 2021
Numero: 2

sur l'intégration régionale



PRÉVENTION DU COVID-19



Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez une solution à base d'alcool avant de porter un masque



Couvrez-vous la bouche et le nez avec le masque et assurez-vous qu'il n'y a pas d'espace entre votre visage et le masque



Évitez de toucher le masque lorsque vous l'utilisez



Remplacez le masque dès qu'il est humide



Jetez-le immédiatement après utilisation, puis lavez-vous les mains

Source : plateforme-elsa.org

Restez vigilants! Respectez les mesures barrières!

PARTENAIRES



Bureau de la
Représentation
Résidente de Dakar



Bureau National
de la CEDAO



Édito



M Moustapha NGOM
Coordonnateur de la Cellule de Suivi de
l'Intégration.

Afin d'assurer une bonne appropriation et un suivi rigoureux des politiques d'intégration, les Institutions régionales, en particulier la CEDEAO et l'UEMOA ont mis en place dans les Etats membres des Comités nationaux de suivi, couvrant les domaines des transports, de l'agriculture, de la surveillance multilatérale, de l'union douanière, des finances publiques, etc. Ces Comités nationaux sectoriels jouent un rôle essentiel dans le processus d'harmonisation des politiques et des législations nationales, impulsé au niveau régional et sous-régional. Ils assurent un rôle d'appui technique aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre de réformes. Cependant, malgré leurs missions, les Comités nationaux sont aujourd'hui peu connus du grand public. C'est pourquoi, à travers ce numéro, une rubrique nouvelle intitulée « **A la découverte de ...** » y est ouverte afin de permettre aux lecteurs de mieux connaître les différents Comités nationaux d'intégration existants. A tout seigneur tout honneur, c'est avec le Comité national de Coordination et de Politique économique CNC/CNPE/CEDEAO/UEMOA, qu'il échoit l'honneur d'être présenté ici.

Dans ce numéro, nous avons également souhaité ouvrir une fenêtre pour les entreprises nationales en publiant régulièrement les décisions d'agrément au Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO et à la Taxe préférentielle Communautaire de l'UEMOA (TPC) délivrées par le Comité national d'agrément du Sénégal. En outre, il est envisagé, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf), de mettre à la disposition des entreprises et des hommes d'affaires des informations de première main sur les opportunités commerciales offertes par ce grand marché.

En plus de ces rubriques, le Bulletin revient sur les principaux événements qui ont fait l'actualité de l'intégration durant le trimestre écoulé notamment, les célébrations des journées de l'intégration et de la lutte contre la corruption, les décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO relatives au coup d'Etat en République de Guinée, le démarrage de la distribution des vaccins de l'initiative AVAT, etc. ainsi que sur des dossiers spécifiques.

En attendant de recevoir vos remarques et suggestions, je vous en souhaite bonne lecture.

SOMMAIRE

Évènements phares	Page 5
A la decouverte de	Page 16
Dossiers	Page 20
Textes communautaires	Page 26
Santé & Bien-être	Page 28



Equipe de la rédaction

Directeur de publication :
M. Moustapha NGOM

Coordonnatrice de la rédaction :
Mme SARR Oumy NDIAYE

Equipe de rédaction :
M. Souleymane THIAM
M. Aliou NIANG FALL
Mlle Marième Fatou SEYE
Mme Bineta FAYE
M. Ousmane SAMBE
Mlle Rokhaya THIAM
M. Ousseynou MBAYE

Edition :
ETS Impress Multiservice

Contact

64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige
(+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration

Début des expéditions mensuelles de vaccins contre la COVID-19 acquis par l'UA/African Vaccine Acquisition Trust (AVAT) vers les États membres....



Le 5 août 2021, le Président Cyril RAMAPHOSA, Président de la République d'Afrique du Sud et Champion de l'Union africaine (UA) COVID-19, a annoncé le début des expéditions mensuelles de vaccins acquis par l'UA dans le cadre de l'African Vaccine Acquisition Trust (AVAT) vers les États membres de l'UA.

L'AVAT est un mécanisme instauré par l'Union africaine (UA), en collaboration avec le COVAX, pour l'achat groupé des vaccins afin de permettre aux États membres de l'UA de répondre au moins à 50 % de leurs besoins en vaccins. Pour rappel, l'AVAT a signé le 28 mars 2021, l'accord pour l'achat de 220 millions de doses du vaccin à injection unique COVID-19 de Johnson & Johnson, et la possibilité de commander 180 millions de doses supplémentaires.

Pour le Président RAMAPHOSA : « *Il s'agit d'un pas en avant capital dans les efforts de l'Afrique pour protéger la santé et le bien-être de sa population. En travaillant ensemble et en mettant en commun leurs ressources, les pays africains ont pu sécuriser des millions de doses de vaccins produites ici*

même en Afrique. Cela donnera un élan à la lutte contre la COVID-19 à travers le continent et permettra de jeter les bases de la reprise sociale et économique de l'Afrique. »

Le vaccin Johnson & Johnson a été sélectionné pour ce premier approvisionnement groupé pour trois raisons : premièrement, c'est un vaccin à injection unique plus facile et moins cher à administrer ; deuxièmement, ce vaccin a une longue durée de conservation et des conditions de stockage favorables. Enfin, il permettra à l'Afrique d'atteindre son objectif continental de vacciner au moins 60% de la population.

L'objectif de livraison est d'atteindre 50 millions de vaccins d'ici à décembre 2021. Les services logistiques et de livraison sont fournis par l'UNICEF, en collaboration avec l'Africa Medical Supplies Platform (AMSP). A ce jour, trois (3) milliards de dollars ont été dépensés afin de permettre à 400 millions d'africains de se faire vacciner d'ici à septembre 2022.

Mlle Marième Fatou Seye
CSI, DGPPE

Commémoration de la Journée de l'Intégration africaine...

La Commission de l'Union Africaine et les Etats membres, en collaboration avec ses différents partenaires, ont célébré du 07 au 09 juillet, l'édition 2021 de la « Journée de l'Intégration Africaine ».

Les rencontres se sont déroulées en présentiel à N'Djamena (Tchad) tandis que la commémoration virtuelle a servi de plateforme d'échanges entre tous les acteurs, à savoir les États membres, les CERs, les Institutions du Système des Nations unies, les Institutions financières africaines, les Institutions de recherche et les groupes de réflexion, la diaspora africaine, les Partenaires du développement, les Universités, le secteur privé, la société civile, les femmes, les jeunes..., aux niveaux national, régional et continental. L'objectif global de la « Journée de l'Intégration Africaine » était de délibérer sur la manière d'utiliser l'intégration comme un outil de relance des économies des pays du continent affectés par la pandémie de la COVID-19, un support stratégique pour assurer la reconstruction.

Le Forum sur l'intégration qui a été organisé sous ce prisme, fut l'occasion entre autres objectifs : (i) de célébrer les principales réalisations enregistrées dans le processus d'intégration régionale et continentale, notamment le

lancement de la Zone de Libre Echange Africaine (ZLECAF) et sa mise en œuvre ; (ii) d'encourager la participation des citoyens en vue de susciter un engagement indéfectible en faveur de l'intégration régionale en Afrique ; (iii) de créer un nouvel état d'esprit sur l'importance de l'intégration comme outil susceptible de favoriser de l'accélération de la reprise des activités économiques tenant compte de la pandémie de la COVID-19, aussi bien pour ceux qui vivent sur le continent et dans la diaspora ; (iv) de sensibiliser les populations sur les avantages de l'intégration ainsi que sur l'état de l'intégration régionale et continentale ; (v) d'identifier les principaux défis auxquels sont confrontés les citoyens africains dans le processus d'intégration ainsi que les mesures nécessaires pour les relever.

La Commission de l'Union africaine a plaidé en faveur de la ratification rapide, de l'entrée en vigueur et de la mise en œuvre effective du protocole sur la libre circulation des personnes afin de compléter et de garantir le succès de la ZLECAF.

Mlle Marième Fatou Seye
CSI, DGPPE

Lancement du Régime collaboratif africain de garantie de transit d'Afreximbank avec le COMESA...

Dans le but de faciliter le mouvement fluide des marchandises à travers l'Afrique, l'Union africaine et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ont signé une Convention de cautionnement pour la mise en œuvre d'un Régime collaboratif africain de garantie de transit d'Afreximbank (AACTGS), continental d'un montant d'un (1) milliard de dollars. Les jalons pour le démarrage de ce Régime ont été posés avec la signature de la Convention de garantie du transit douanier régional du Marché commun pour l'Afrique australe et orientale (COMESA) d'un montant de 200 millions de dollars.

Le programme (AACTGS) constituera pour l'Union africaine, un garant régional et continental, fournissant des gages et des garanties de transit couvrant l'ensemble des frontières que les marchandises doivent traverser. En partageant les risques avec les opérateurs existants,

Afreximbank contribuera ainsi à l'amélioration de leur capacité d'émission d'obligations au niveau local. De même, la Banque participera à l'amélioration du recouvrement des impôts au profit des nations africaines en s'assurant que dans le cas où les marchandises n'achèvent pas leur transit, les sommes versées correspondent aux droits et taxes qui auraient été exigés. Les garanties de transit fournies par Afreximbank donneront également la possibilité aux entreprises de libérer un fonds de roulement, autrement immobilisé comme garantie des obligations de transit. L'accélération du temps de transit et la réduction de leurs coûts garantiront aux producteurs un accès facilité aux intrants nécessaires à leurs activités et aux consommateurs des économies réalisées sur les coûts de production.

Mlle Marième Fatou Seye
CSI, DGPPE.

Commémoration de la 5^{ème} Journée africaine de lutte contre la corruption...



Dans le cadre de la célébration de la 5^{ème} Journée Africaine de lutte contre la corruption, l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) a organisé le lundi 12 juillet 2021, à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Dakar, un panel sur le thème retenu par l'Union africaine : « **Les Communautés économiques régionales (CER) : acteurs essentiels de la mise en œuvre de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption** ».

La manifestation était présidée par *Madame Seynabou NDIAYE DIAKHATE*, Présidente de l'OFNAC. Y ont pris part également les représentants des différents départements ministériels, des établissements publics, d'organisation de la société civile, les membres de l'Assemblée nationale et les Chefs de Départements et de services de l'OFNAC. La Journée Africaine de lutte contre la corruption, célébrée annuellement le 11 juillet, est un événement stratégique inscrit au calendrier de l'Union africaine (UA) et commémorant le jour d'adoption de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Ainsi, le panel organisé dans le cadre de cette journée avait pour but d'échanger sur le rôle des Communautés économiques régionales (CER) dans la mise en œuvre de ladite convention. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- partager le contenu de cet instrument normatif de prévention et de lutte contre la corruption dans les Etats africains ;
- faire l'état de mise en œuvre de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption ;
- mettre en exergue le rôle de la CEDEAO comme acteur important de la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ;

- faire des recommandations pour l'implication de la CEDEAO dans la mise en œuvre de ladite convention.

Le panel a enregistré trois communications modérées par le **Professeur Sidy Alpha NDIAYE**.

La première communication a porté sur : « **La Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption : un instrument de prévention et de lutte contre la corruption** » par le Professeur d'université, **M. Ousmane KHOUMA**.

La seconde communication délivrée par M. Moustapha KÂ, Magistrat portait sur : « **L'Etat de mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CUAPLC)** ».

La troisième et dernière communication a été faite par Monsieur Alioune SALL, Professeur d'Université, ancien Vice-Président de la Cour de justice de la CEDEAO. Elle avait pour sujet : « **La CEDEAO : Acteur essentiel de la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption** ». Globalement il est ressorti des échanges, trois grands enseignements tirés de la perception des participants par rapport à la corruption :

- corruption et Etat de droit : la corruption a un effet négatif sur le fonctionnement des institutions démocratiques ;
- corruption et droit international : la corruption est un problème transnational à l'instar de l'environnement, du terrorisme et des conflits armés. D'où la diversité des niveaux de normativité internationale, régional et sous-régional ;
- des mesures adéquates doivent être prises pour lutter contre la corruption, et davantage consolider l'Etat de droit et la démocratie.

CSI, DGPPE.

Système panafricain de Paiement et de Règlement (Pan-African Payment and Settlement System-PAPSS)...



Source : horizon-news.net

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), en collaboration avec les acteurs commerciaux africains, a initié la mise en place d'une plateforme technique dénommée « Pan-African Payment and Settlement System (PAPSS)», depuis juillet 2019.

Le PAPSS est essentiellement dédié aux paiements et règlements des échanges intra-régionaux. Il autorise des paiements instantanés et directement en monnaie locale entre Etats africains. Son objectif principal est d'interconnecter les acteurs évoluant dans le secteur du commerce africain (les prestataires de services de paiement les entreprises et les banques).

Faisant suite à la réussite de la phase pilote du PAPSS

dans la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), la phase opérationnelle de déploiement a été annoncée par l'Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAf, le 28 septembre 2021. L'Afreximbank prévoit, pour la suite, d'étendre la portée du PAPSS au reste du continent en intégrant les systèmes de paiement nationaux et régionaux ainsi que d'autres fournisseurs de services financiers. Selon le président de l'Afreximbank, l'adoption totale devrait permettre à l'Afrique d'économiser plus de 5 milliards de dollars US par an, en coût de transaction de paiement, du fait des commissions de conversion des monnaies africaines en devises fortes comme le dollar US.

M Aliou NIANG FALL
CSI, DGPPE

Conférence Extraordinaire sur la situation politique en Guinée Conakry...



Les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont tenu, par visioconférence, une Session extraordinaire le 8 septembre 2021, faisant suite au coup d'État survenu en Guinée le 5 septembre 2021. A l'issue de cette Session, la Décision a été prise de suspendre la Guinée de toutes les instances communautaires. Une Mission de Haut niveau a été envoyée le 10 septembre pour l'évaluation de la situation. Le 16 septembre 2021, une seconde Session

extraordinaire, en présentiel, s'est tenue à Accra (Ghana). Au titre des décisions, les sanctions ont été maintenues et ce jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel. Afin de parvenir à cet objectif, la Conférence a exigé l'organisation des élections présidentielle et législative dans un délai de six (6) mois.

Mlle Marième Fatou Seye
CSI, DGPPE.

Session de formation à l'intention des Comités nationaux de coordination/Comités nationaux de Politique économique (CNC/CNPE) sur le mécanisme de la surveillance multilatérale...



La CEDEAO a organisé du 1^{er} au 3 septembre 2021 à Lagos (Nigéria), une session de formation à l'intention des Comités nationaux de Coordination/Comités nationaux de Politique économique (CNC/CNPE¹). En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance multilatérale, les Etats membres doivent élaborer et transmettre à la Commission de la CEDEAO, au plus tard le 31 octobre de chaque année, un programme pluriannuel de convergence (PPC) glissant ainsi que des rapports périodiques sur leur situation économique et financière. L'objectif de l'atelier était d'amener les acteurs concernés à se familiariser au guide sur d'élaboration des Programme pluriannuel de convergence (PPC) adopté par

la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement le 19 juin 2021 par l'Acte Additionnel A/AS.1/6/21, portant Pacte de Convergence et de Stabilité macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO; et de partager les expériences et les bonnes pratiques. Le Sénégal, représenté par Monsieur Alassane Diallo de la DPEE/DGPPE a eu à présenter le processus d'élaboration et de validation dudit programme qui fait le point sur la situation économique et financière récente, les tendances de l'année en cours et les perspectives à moyen terme sur cinq années. Le PPC est transmis à la Commission de la CEDEAO au plus tard le 31 octobre de chaque année.

M Alassane Diallo
DPEE/DGPPE

Vers la validation des instruments d'opérationnalisation de l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC)...

L'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC), en collaboration avec la Direction juridique de la Commission de la CEDEAO, a organisé du 16 au 20 août 2021 à Abidjan (Côte d'Ivoire), un atelier de validation de ses instruments d'opérationnalisation.

L'atelier avait pour objectif la validation des quatre (4) projets de textes suivants :

- le projet d'Acte additionnel amendant le projet de création de l'ARCC ;

- les projets de Règlements de mise en œuvre des règles communautaires de concurrence ;
- le projet de programme de clémence en faveur des personnes qui collaborent avec l'ARCC dans le cadre de la lutte contre des ententes illicites ; et
- le projet de Protocole d'Accord standard entre l'ARCC et les Etats membres.

M Aliou NIANG FALL
CSI, DGPPE.

LE FODETE : un mécanisme pour la réalisation d'infrastructures en Afrique de l'Ouest...



Le Fonds de Développement et de Financement du secteur des Transports et de l'Énergie (FODETE) a été mis en place par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en vue de financer les projets d'infrastructures régionales dans les secteurs des transports et de l'énergie. C'est un mécanisme innovant de mobilisation de ressources domestiques à partir de prélèvements effectués sur les recettes générées par les principaux produits de la sous-région (pétrole, gaz, mines, agriculture, pêche, télécommunications, etc.).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, les Etats membres de la CEDEAO ont été invités à organiser des consultations nationales pour discuter de ce Fonds en examinant notamment les principes de son fonctionnement, les taux de prélèvements qu'il propose pour chacun des produits et leur impact sur les économies nationales.

C'est ainsi que, sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Bureau national CEDEAO a organisé deux ateliers de consultations, du 20 au 22 mai et du 19 au 21 août 2021.

Ces importantes rencontres ont enregistré la participation des experts des ministères en charge des Finances, de l'Économie, des Infrastructures, de l'Énergie, des Mines, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Justice, des Télécommunications, du Commerce et de l'Élevage. L'ITIE, le COS-Petro Gaz, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et des représentants de la Commission de la CEDEAO y ont également pris part. Ces réunions ont été l'occasion pour les experts de contribuer à l'élaboration d'une position nationale notamment sur la base et les modalités de taxation proposées par le FODETE, ainsi que la structure de gouvernance de ce Fonds. Le processus d'élaboration de la position nationale du Sénégal se poursuivra eu égard à l'importance stratégique du FODETE qui devrait permettre à la région de mobiliser des ressources internes pour le développement des infrastructures à dimension communautaire.

CSI, DGPPE.



Vivier d'experts civils de la Force africaine en attente...



Dakar a abrité une campagne de sensibilisation et d'information Sur la Force africaine en attente (FAA). Instituée en vertu de l'article 13 (1) du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine. La Force africaine en attente (FAA) est un mécanisme permettant au dit Conseil d'exercer ses responsabilités en ce qui concerne le déploiement des missions de soutien à la Paix et à la sécurité. La FAA est constituée de contingents multidisciplinaires avec des composantes civiles, policières et militaires basées dans leurs pays d'origine et prêts pour un déploiement rapide à un préavis approprié.

Cependant, depuis la création de la liste des capacités africaines en attente en 2016, il a été observé qu'un nombre limité de civils y ont été inscrits du côté de la CEDEAO. Cette situation s'explique notamment par le manque d'information et de sensibilisation des acteurs ciblés en Afrique de l'Ouest.

C'est pour cette raison que la Commission de la CEDEAO a sollicité l'appui du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur qui, à travers le Bureau

national CEDEAO, a co-organisé avec elle une campagne de sensibilisation et d'information destinée au vivier d'experts civils sénégalais.

Tenue les 28 et 29 septembre 2021 à Dakar, la campagne a accueilli des représentants de l'Administration, des universités, des organisations de la société civile et des médias. Cette manifestation a permis aux participants de s'inscrire dans le fichier de la capacité africaine afin de pouvoir exécuter des tâches relatives au déploiement des missions de Paix sur le continent. L'occasion a été ainsi donnée à quelques participants intéressés de passer entretien avec le Responsable du recrutement de la CEDEAO. Les candidats retenus seront contactés pour des sessions de formation dans les domaines pour lesquels ils ont été sélectionnés.

Eu égard à l'éclatant succès de cette campagne de sensibilisation, la délégation de la CEDEAO a invité le Bureau national à poursuivre le partenariat dans l'organisation d'autres campagnes envisagées au Sénégal sur les programmes de paix et de sécurité.

CSI, DGPPE.

Nomination d'un nouveau Commissaire en charge de l'Éducation, de la Science et de la Culture...

M. Mamadù JAO a été nommé nouveau Commissaire en charge de l'Éducation, de la Science et de la Culture, en juillet 2021, au titre de la Guinée Bissau. Cette nomination fait suite au décès en fonction de M. Leopoldo AMADO, en janvier 2021 à Dakar. M. JAO occupera ce poste

pour les huit mois restants du mandat de son prédécesseur. A titre de rappel, le mandat de l'actuelle Commission prendra fin en février 2022.

Mlle Marième Fatou Seye

CSI, DGPPE.

Conseil des Ministres: Nomination des membres de la Commission régionale pour la formation des Experts comptables et financiers...

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA s'est réuni en Session Ordinaire, le 23 septembre 2021 par visioconférence. Au cours de cette rencontre, les Ministres ont examiné et adopté les projets de décisions portant nomination des membres de la Commission régionale pour la formation des Experts comptables et financiers (CREFEFCF), du Président et du Vice-président de ladite Commission pour la période académique allant du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2026.

Cette décision résulte de la mise en œuvre des dispositions du Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant le Diplôme d'expertise comptable et financière (DECOFI) au sein des Etats membres de l'UEMOA. Ledit Règlement prévoit que le dispositif de gestion du

DECOFI est composé de la CREFEFCF, d'un jury et d'un secrétariat permanent. Le CREFEFCF est composé de onze (11) membres nommés par le Conseil des Ministres dont quatre (4) permanents pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable une fois.

Le Conseil a ainsi nommé le Professeur Boubacar BAIDARI, membre de la CREFEFCF en sa qualité d'enseignant de rang magistral en sciences de gestion, Président du CREFEFCF et Monsieur Yawo DJIDOTOR, Expert-comptable, Vice-président de la CREFEFCF.

Mlle Marième Fatou Seye

CSI, DGPPE

Accord de partenariat avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour l'accélération de la transformation digitale...

La Commission de l'UEMOA et la BOAD ont signé le 28 juillet 2021 une convention de partenariat pour l'accélération de la transition digitale dans l'espace UEMOA. Cette convention porte sur la coopération entre les deux institutions pour la conduite d'actions conjointes dans le cadre du développement et de la promotion du secteur de l'économie numérique dans l'UEMOA.

Le partenariat s'articule autour de trois (3) grands points

à savoir : (i) l'amélioration de l'infrastructure régionale du secteur de l'économie numérique, (ii) le développement de l'infrastructure régionale de l'économie numérique (iii) et le développement des services publics numériques dans la zone UEMOA.

Mlle Marième Fatou Seye

CSI, DGPPE

Réunion technique des CNPE sur les dossiers de la Surveillance Multilatérale...

La Commission de l'UEMOA a organisé, à Abidjan en Côte d'Ivoire, la deuxième réunion technique des Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE) sur les dossiers de la surveillance multilatérale, du 27 septembre au 02 octobre 2021. Le thème principal de cette réunion est : « **Relance économique et consolidation budgétaire dans les Etats membres de l'UEMOA : défis et perspectives** ».

Les travaux, présidés par le Directeur de la Surveillance Multilatérale ont porté sur les points suivants : (i) la situation économique et financière et les perspectives économiques à moyen terme dans les Etats membres de l'Union ; (ii) l'état de mise en œuvre des plans de riposte et de relance économique dans l'Union, (iii) impact de la suspension du pacte de convergence et (iv) et l'examen du Projet de TDR de l'étude de faisabilité pour la création du fonds de stabilisation macroéconomique au sein de l'UEMOA et. Les Etats membres ont passé en revue l'évolution récente de la situation économique et les perspectives à moyen terme, fait le point sur l'état de mise en œuvre des plans de riposte et de relance économique, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et dégagé un aperçu de l'impact de la suspension du Pacte sur les critères de convergence. Les institutions sous régionales spécialisées, notamment la BCEAO, la BOAD, le CREMPF ont également fait le point de leurs interventions et mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ainsi que les plans de relance économique.

Relativement aux échanges sur l'impact de la suspension temporaire de l'application du pacte de convergence, les Etats membres ont indiqué que l'impact de la suspension du pacte est à appréhender sous l'angle des conséquences liées à la COVID-19. En 2020, tous les Etats de l'Union ont enregistré de faibles taux de croissance économique et ont affiché des déficits budgétaires supérieurs à 5% du PIB. Les projections pour 2021 indiquent que tous les Etats auront un déficit budgétaire supérieur à 3%. En outre, le taux d'endettement a enregistré une tendance à



la hausse au niveau de tous les Etats. Ainsi, pour assurer la stabilité macroéconomique au sein de l'Union, la réunion a relevé la nécessité de se doter d'un nouveau pacte de convergence. Toutefois, les préoccupations ont porté sur : (i) la nécessité de tenir compte des réalités économiques actuelles dans la définition des nouveaux critères, et d'assurer une cohérence entre le pacte de la CEDEAO déjà adopté et celui en réflexion dans l'UEMOA.

Concernant le projet de Termes de référence de l'étude de faisabilité pour la création du fonds de stabilisation macroéconomique au sein de l'UEMOA, le Commissaire en charge du Département des Politiques Economiques a rappelé l'importance de la mise en place de ce fonds au niveau de l'UEMOA qui contribuera à contenir les chocs et à renforcer la résilience.

Dans ce cadre, la BAD a également partagé son projet de mise en place d'un fonds de stabilité financière et du mécanisme africain de stabilité financière, (MASF). La principale préoccupation a été la multiplicité des initiatives en matière de mise en place de fonds de stabilité dans la région notamment au niveau de la CEDEAO et de la BAD. En outre, les participants ont fait des propositions d'amendement et des suggestions qui seront prises en compte dans la version finale des TDR.

Mme SARR, Oumy NDIAYE
CSI, DGPPE

Mission de suivi des économies nationales portant sur la gestion de la dette publique ...

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'exercice de la Surveillance Multilatérale au sein de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA), une mission de suivi des économies nationales, portant sur la gestion de la dette publique a séjourné à Dakar du 12 au 16 juillet 2021. La délégation de la Commission de l'UEMOA était conduite par le Directeur de la Surveillance Multilatérale, Monsieur Sardou ABDOU. L'objectif global de la mission était de faire un diagnostic de l'état actuel de la mise en œuvre de la réglementation communautaire en matière de gestion de la dette publique, « Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA, du 04/07/2007 » Entre autres, la mission a eu à échanger avec les services compétents des ministères en charge de l'Economie et des finances sur : (i) la situation économique et financière récente ; (ii) la situation de la dette publique, au cours des cinq dernières années (2016-2020) et les perspectives en matière d'endettement dans le contexte de la crise sanitaire ; (iii) les interventions sur le marché financier régional en 2019 et 2020 et celles prévues en 2021 ; (iv) le Programme d'investissements publics (PIP) et les nouvelles modalités de financement des projets par le mécanisme des Partenariats Public-Privé (PPP) ; (v) l'existence d'une politique/stratégie d'endettement public et d'une structure de coordination et son fonctionnement ainsi que le respect d'un manuel de procédures.

Les principales recommandations de la mission à l'endroit des Autorités du Sénégal ont porté sur les points suivants :

- ✓ la poursuite des travaux d'élargissement du champ de la dette publique par l'intégration des données de la dette des organismes publics, des collectivités territoriales et des garanties de l'Etat dans la base de données de la dette ;
- ✓ la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles du Comité National de la Dette Publique (CNDP), en matière d'analyse de viabilité de la dette (AVD), de gestion des risques et de formulation de stratégies ;
- ✓ l'examen et le suivi des modalités de financement des projets PPP ;
- ✓ l'accélération de la mise en place de tous les organes prévus dans la Loi n°2021-01 du 22 février 2021 relative aux contrats de Partenariat Public-Privé, notamment l'UNAPPP.



Par Madame NDIAYE, Fatou DIOUF
Direction de la dette publique,
DGCP

- ✓ Le renforcement des capacités techniques des unités en charge de la sélection des projets PPP afin de minimiser les risques budgétaires y afférents.

La partie sénégalaise a recommandé à la Commission entre autres :

- la poursuite de l'organisation des ateliers de formation dédiés à l'élaboration pratique d'une AVD et le renforcement des capacités des membres du groupe technique des CNPE ;
- l'harmonisation de la comptabilisation de la dette des Etats vis-à-vis des institutions régionales en veillant à la cohérence avec les manuels d'élaboration des statistiques de la dette et des finances publiques ;
- la relecture du Règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 04/07/2007 en vue de prendre en compte les PPP et les innovations majeures qui sont apparues depuis 2007, notamment la Directive n°10/2009/CM/UEMOA relative au tableau des opérations financières de l'Etat et le cadre harmonisé des finances publiques ;
- l'élaboration d'un cadre de référence pour l'établissement des statistiques de la dette du secteur public dans la zone (administration centrale et secteur parapublic). Ce cadre doit être en cohérence avec les manuels de référence.

Comité National de Coordination/ Comité National de Politique économique (CNC/CNPE)

Par Monsieur Djibril DIONE, Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE)

Monsieur le Directeur pouvez-vous vous présenter ?

Ingénieur statisticien économiste de formation, j'ai été nommé, par décret en juin 2019, au poste de Directeur de la Prévision et des Études économiques (DPEE) à la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC). Précédemment, j'ai d'abord servi à l'ancienne Direction de la Prévision et de Statistique (DPS) qui a précédé la création en 2005 de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et de la Direction de la Prévision et des Études Économiques (DPEE). Faisant suite à cette mutation, j'ai été détaché à la DPEE où j'ai occupé le poste de Chef de Bureau du Cadrage Macroéconomique. J'ai été ensuite nommé chef de la Division des projections macroéconomiques et du suivi des programmes (DPSMP). Faisant suite à la création de la DGPPE en 2014, j'ai été promu Directeur adjoint de la DPEE jusqu'en juin 2016. J'ai pu, à partir de cette date, profiter également d'une expérience de trois ans comme économiste principale à l'Unité de Formulation et de Coordination du second programme MCA (UFC-MCA Sénégal II), avant de revenir à la tête de la DPEE.

Les Comités nationaux (CNC/CNPE) existent dans tous les pays de la CEDEAO et de l'UEMOA, pouvez-vous nous faire la genèse de leur création et leurs missions ?

Tout d'abord, il faut noter que le vocable CNC/CNPE n'est valable que dans la zone UEMOA dont les pays membres disposaient déjà des CNPE cinq années avant la mise en place du mécanisme de surveillance multilatérale de la CEDEAO en 2001.

Les États membres de l'UEMOA ont créé les Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE) par application de la directive N°01/96/CM du 15 janvier 1996 relative à la



mise en œuvre du mécanisme de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques et financières. Les CNPE constituent un organe central du dispositif de surveillance aux côtés du Conseil des ministres et de la Commission de l'UEMOA.

À l'instar de l'UEMOA, la CEDEAO s'est dotée d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des États membres de la CEDEAO a été créé le 21 décembre 2001 par la Décision A/DEC.17/12/01 de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. La Décision A/DEC.17/12/01, prévoit en son article 2, la création des Comités Nationaux de Coordination (CNC).

Les CNC/CNPE avaient donc pour mission la gestion d'une base de données statistiques, la rédaction de rapports sur l'évolution de la situation économique de l'État qui mettent un accent particulier sur l'évolution des critères de convergence institués dans le cadre du programme d'intégration monétaire, le suivi de la politique économique en recensant les décisions récentes et en évaluant leur impact au plan économique et financier. Toutefois, des évolutions ont été notées avec l'Acte Additionnel A/SA.3/06/12 portant modification de la décision A/dec.17/12/01 relative à la création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des États membres de la CEDEAO. En effet, cet Acte a redéfini la mission des CNC comme suit : « les comités nationaux

de coordination ont pour vocation, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, d'assurer la collecte, le traitement et l'analyse des informations provenant de chacun des États membres ». En outre, chaque Comité national de coordination est chargé : (i) de la gestion de la base de données de la surveillance multilatérale; (ii) de la rédaction des rapports trimestriels sur la situation économique et financière ; (iii) du suivi de la politique économique, en recensant les décisions récentes et en évaluant leur impact sur le plan économique et financier (iv) et de l'élaboration des programmes pluriannuels de convergence ».

Parlez-nous du CNC/CNPE du Sénégal, sa création, son organisation et son rôle ?

Conformément aux recommandations de la Décision portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des États membres de la CEDEAO, le Sénégal a pris le Décret n° 2009-1430 du 24 décembre 2009, portant création du CNC-CNPE. Il a été créé essentiellement pour les besoins du suivi de la Surveillance multilatérale au sein des États membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le Comité est composé des représentants du secteur privé, de la société civile ainsi que des responsables de services ci-après :

- Direction générale de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
- Direction générale des Douanes ;
- Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- Direction générale des Infrastructures ;
- Direction générale de la Planification ;
- Direction du Budget ;
- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- Direction en charge de la dette publique ;
- Direction en charge et des Investissements ;
- Direction de la Coopération Économique et Financière ;
- Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ;
- Direction de la Prévision et des Études Économiques ;
- Direction de l'Intégration Économique Africaine ;
- Direction du Commerce Extérieur ;
- Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques agricoles ;
- Direction en charge de l'Environnement ;
- Direction en charge de l'Énergie.

Le Comité est présidé par le Directeur de la Prévision et des Études Économiques (DPEE), (Art. 5 du décret). Actuellement, le Secrétariat est assuré par la Cellule de suivi de l'intégration (CSI). Le Comité se réunit sur convocation de son Président; il est abrité par la DPEE. Un sous-comité technique est chargé du suivi et de l'élaboration des rapports validés par le CNC-CNPE.

En dehors de la surveillance multilatérale, les CNC/CNPE suivent t'ils d'autres activités ?

Effectivement, en plus principalement des réponses des CNC/CNPE aux besoins de la surveillance multilatérale, les CNPE procèdent à des activités de renforcement de capacité des membres. A cet effet, plusieurs séminaires et/ou ateliers ont été menées afin des les appuyer en fonction des besoins spécifiques des membres. Ils ont constitué dans le temps une sorte de structure d'alerte au profit des commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO notamment lors de la survenance de chocs à l'image des crises économiques précédentes et de celle de la COVID-19 que le monde subit actuellement.

Depuis l'avènement de la pandémie de la COVID-19, l'UEMOA a suspendu son Pacte de Convergence et la CEDEAO a décidé d'exempter les États du respect des critères de convergence, une telle situation a-t-elle un impact sur le travail du Comité ?

En pratique la pandémie n'a pas impacté le travail du Comité qui s'est poursuivi pendant la période. Toutefois, des changements ont eu lieu dans la méthode de travail, avec les visioconférences qui ont remplacé les rencontres résidentielles. Pour ce qui concerne le Sénégal, le Comité a poursuivi les travaux d'élaborations des rapports trimestriels et annuels sont transmis régulièrement aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans les délais. En outre, la mise à jour de la base de données de la surveillance multilatérale (BDSM) s'est poursuivie régulièrement ainsi que les revues opérées par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Pour finir, si vous devriez faire des propositions pour améliorer le fonctionnement des CNC/CNPE, quelles seraient-elles ?

C'est le lieu de remercier à mon nom et au nom des autorités sénégalaises les différentes commissions (UEMOA et CEDEAO) pour leurs appuis financier et technique dans le fonctionnement du CNC/CNPE. Cependant, notre proposition irait dans le sens d'appuyer davantage le renforcement des capacités des membres du Comité CNC/CNPE. Il s'agira précisément de reprendre systématiquement les réunions annuelles portant notamment sur les techniques d'analyse conjoncturelle et de prévisions macroéconomiques. Cela permettrait de mettre continuellement à niveau le nouveau personnel qui intègre les structures membres du CNC/CNPE. Par ailleurs, la promotion d'une coopération technique entre les CNC/CNPE des pays membres pourrait renforcer le fonctionnement des comités des pays à capacité technique moins élevée.

Comité National de Coordination/ Comité National de Politique économique (CNC/CNPE)

Par Madame NDIAYE, Oumy SARR ;
Secrétaire Permanent du CNC/CNPE, en charge
de la Surveillance Multilatérale, Cellule de Suivi de
l'Intégration (CSI)



Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Je m'appelle Madame Oumy NDIAYE SARR, je suis Ingénieur Statisticien, en charge de la Surveillance Multilatérale, à la Cellule de Suivi de l'Intégration (CSI), de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC). Avant d'intégrer la CSI en avril 2012, j'ai travaillé à l'ex Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), comme chargée des projections macroéconomiques de 1996 à 2006 puis à la DPPE, comme Chef de la Division des Synthèses Conjoncturelles de 2006 à 2010 et en tant que Conseiller du Directeur de la Prévision et des Études Économiques, j'ai assuré le rôle du Secrétaire Permanent de 2010 à 2012. Depuis 2012, j'ai rejoint la CSI où j'occupe le poste de Chef de Division Surveillance Multilatérale.

Vous êtes le Secrétaire Permanent du CNC/CNPE, pouvez-vous décrire le rôle et la fonction du Secrétaire Permanent ?

Le rôle du Secrétaire Permanent du CNPE /CNC consiste à la coordination et au suivi, au niveau national, des activités relatives à la mise en œuvre du mécanisme de surveillance des politiques macroéconomiques au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Spécifiquement, le Secrétaire Permanent du CNC/CNPE est chargé d'assurer :

- la coordination des missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'exercice de la Surveillance multilatérale effectuées par les Commissions de l'UEMOA (suivi des économies nationales) et de la CEDEAO (mission conjointe AMAO_CEDEAO) ;

- la coordination de la gestion des bases de données statistiques de la surveillance multilatérale (BDSM) de l'UEMOA et de la CEDEAO (ECOMAC) ;
- le suivi de l'élaboration, du partage, de l'examen et de la validation des rapports (rapports trimestriels et programmes pluriannuel de convergence) avant leur transmission aux Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- la coordination de la participation aux réunions des experts statutaires de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et du Comité technique de politique macroéconomique (CTPM) de la CEDEAO, préparatoire du Conseil de convergence .

Dans la pratique comment se fait le travail de coordination au profit du Comité ?

Le travail de coordination est fait au niveau de la Cellule de Suivi de l'intégration (CSI) qui assure le rôle de Secrétariat du CNPE, en collaboration avec les structures techniques compétentes, membres du comité technique national.

A cet effet, des rencontres régulières sous forme d'ateliers techniques de partage, d'examen et/ou de validation sont organisées tous les trimestres.

Ainsi, relativement à la base de données de la surveillance multilatérale (BDSM), un atelier technique est organisé

toutes les fins de trimestre pour le partage, l'examen et la validation des tables renseignées par les différents points focaux des structures compétentes, responsables de l'élaboration des différents comptes macroéconomiques. Pour les besoins de cohérence avec le cadrage macroéconomique, la synthèse des tables est assurée par la DPEE, qui assure le rôle de gestionnaire de la BDSM.

Concernant les rapports CNC/CNPE, ils sont élaborés sous la coordination de la DPEE, en collaboration avec les services compétents de la Direction générale de la Comptabilité et du Trésor (DGCPT), la Direction générale du Budget (DGB) et de la Direction générale de la BCEAO. La version provisoire du rapport est soumise aux membres pour observations avant sa transmission aux Commissions concernées.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

Nous n'avons pratiquement pas de grandes difficultés dans la coordination et le suivi des activités. Nous avons noté une bonne collaboration des services techniques compétents, membres du CNPE, notamment la DPEE, la DP, la DGCPT, DGB, la Direction générale de la

BCEAO, l'ANSD, la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA), la cellule nationale CEDEAO.....

Avez-vous des recommandations à faire pour améliorer le fonctionnement du CNC/CNPE?

Les principales recommandations sont relatives au renforcement des capacités, afin de doter le CNC/CNPE de plus de moyens permettant de satisfaire aux besoins de formation matériels et logistiques, notamment la mise à disposition d'un serveur pour la plateforme en ligne BDSM, et d'ordinateurs portables pour les points focaux, chargés de la saisie des données sur la plateforme.

Par ailleurs, le partage des rapports de convergence, avec la Commission économique de l'Assemblée Nationale, retenue dans le cadre de l'évaluation du dispositif de la Surveillance multilatérale pourrait renforcer le plaidoyer, notamment dans le cadre la mise en œuvre des recommandations de politiques économiques issues de l'évaluation des performances de convergence par les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Mise à jour de l'étude sur les impacts économiques de l'adhésion du Sénégal à la ZLECAf

Réalisée en juin 2021

M. Arouna Ba
Ingénieur Statisticien Économiste
DPEE/DGPPE



La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) est une initiative phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle constitue une réponse concrète pour une meilleure insertion des économies africaines dans le système du commerce mondial et la réalisation du marché commun continental. L'objectif visé par la ZLECAf est l'accélération du processus d'intégration économique régionale en vue de la création d'un marché commun continental. Toutefois, la ZLECAf pourrait également avoir des effets négatifs à court terme sur certaines économies, notamment la baisse des revenus fiscaux due à l'abaissement tarifaire et une hausse démesurée des importations.

Dès lors, il s'avère opportun pour chaque pays de procéder à une analyse d'impact pour apprécier les opportunités économiques et les risques qui se présentent afin de mieux orienter les positions nationales. Ainsi, l'objet de cet article est d'apprécier les impacts de l'adhésion du Sénégal à la Zone de libre-échange continentale africaine sur quelques agrégats macroéconomiques, en particulier, la croissance économique, les échanges extérieurs, les ressources de

l'Etat et l'inflation. Il s'agit également d'effectuer des analyses d'impacts sur les échanges commerciaux entre l'économie nationale et ses principaux partenaires tels que la CEDEAO, l'Union européenne et la Chine. Pour ce faire, un Modèle d'Équilibre général calculable (MEGC) dynamique et inter-temporel est utilisé. Une matrice de comptabilité sociale (MCS) construite par l'ANSD pour l'année 2015 a été utilisée pour calibrer le modèle.

Le choc simulé consiste en une libéralisation de 90% des lignes tarifaires, étalée de façon linéaire sur 10 ans à partir de l'entrée en vigueur de la mesure, combinée à une libéralisation de 7% des lignes tarifaires (représentant les produits sensibles) à partir de la cinquième année qui suit l'entrée en vigueur de la mesure. Les produits exclus (représentant 3% des lignes tarifaires) sont ceux qui ne feront pas l'objet de libéralisation. Les résultats obtenus seront analysés par rapport à une situation de référence (« Business As Usual », BAU).

Tableau 1: Impacts de la simulation sur les agrégats macroéconomiques

Période	PIB réel (en %)	Conso (en %)	Export (en %)	Balance courante (en pts de	Revenu du	Inflation (en %)	Bien être des ménages (en %)
1	-0,017	0,000	0,004	0,017	-0,002	-0,005	0,004
2	-0,019	0,006	0,034	0,035	0,004	-0,066	0,004
3	-0,026	0,005	0,062	0,032	0,015	-0,107	0,004
4	-0,024	0,016	0,093	0,069	0,018	-0,179	0,004
5	-0,044	0,011	0,141	0,037	0,043	-0,228	0,004
6	-0,030	0,044	0,204	0,143	0,042	-0,397	0,004
7	-0,069	0,019	0,249	0,041	0,083	-0,387	0,004
8	-0,023	0,086	0,327	0,272	0,059	-0,670	0,004
9	-0,107	0,009	0,360	-0,013	0,138	-0,509	0,004
10	0,016	0,160	0,472	0,516	0,060	-1,064	0,004

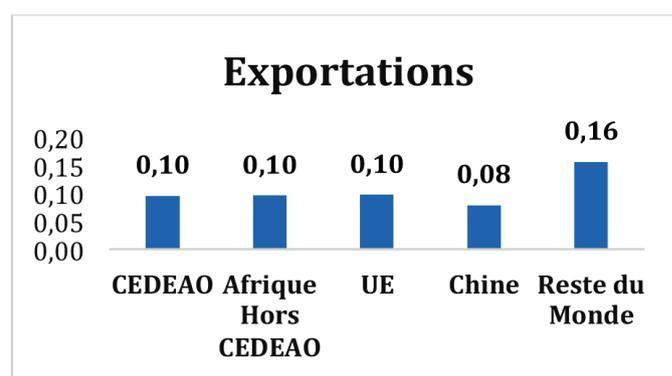
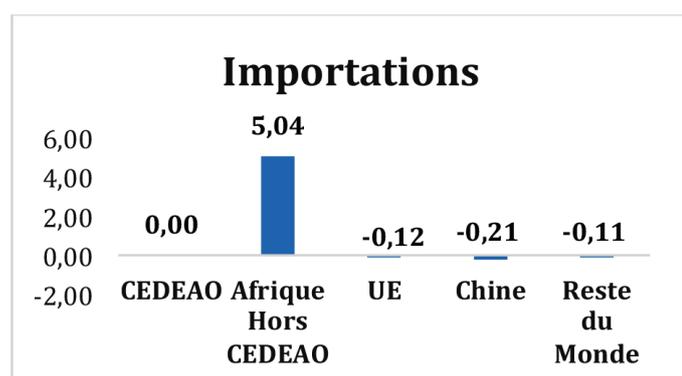
Source : Calculs des auteurs

Il ressort de l'analyse des résultats de la simulation entrainerait une diminution de 0,16% des prix à l'import. Ceci se traduirait par un repli moyen de 0,04% du niveau général des prix à la consommation. En conséquence, la consommation (en volume) des ménages augmenterait de 0,04%, entrainant un faible accroissement de leur bien-être (0,004).

Cependant, une diminution de 0,03% du PIB réel serait

notée, en lien avec la concurrence des importations provenant des pays africains hors CEDEAO. Suite à la hausse du volume des importations (0,20%) plus importante que celle des exportations (0,12), le déficit de la balance courante se dégraderait en moyenne de 0,05 point de pourcentage du PIB. En outre, les revenus de l'État baisseraient de 0,36% par an, www à moyen terme.

Graphique 1: Impacts de la simulation sur le commerce extérieur



Source : Calculs des auteurs

Concernant les échanges commerciaux avec les principaux partenaires de l'économie, la mise en œuvre de la mesure augmenterait de 5,04% en moyenne les importations en provenance des pays du continent hors CEDEAO. Il faut noter que le démantèlement tarifaire sur les produits provenant des pays africains occasionnerait un détournement de commerce en défaveur des principaux

partenaires commerciaux du Sénégal (UE, Chine). En effet, la libéralisation entraînerait des replis respectivement de 0,12% et 0,21% des importations en provenance de l'UE et de la Chine. Concernant les exportations, des hausses de 0,10% vers la CEDEAO, le reste de l'Afrique et l'UE et de 0,08% vers la Chine seraient notées à la faveur de la baisse des prix.

Libéralisation du commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

M Souleymane LOUM THIAM,
Ingénieur statisticien Economiste
CSI/DGPPE



Plusieurs études ont convergé sur le rôle déterminant des services dans la croissance économique et le développement. D'après une étude de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le secteur des services est devenu le plus grand secteur et la force motrice de l'économie, avec une contribution croissante au produit intérieur brut (PIB), au commerce et à l'emploi. Sur la période 1980-2015, la part des services dans le PIB a augmenté dans toutes les catégories de pays ; elle est passée de 61% à 76% dans les pays développés et de 42% à 55% dans les pays en développement (CNUCED, 2017). Au Sénégal, le secteur tertiaire contribue à près de 45% à la croissance économique du pays et reste un grand pourvoyeur d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes. Cette situation est identique dans presque toutes les économies du continent africain.

Toutefois, si au niveau des Communautés économiques régionales (CER) des avancées sont notées en matière de libéralisation du commerce des marchandises, avec l'existence de tarif extérieur commun (CEDEAO, SACU, CAE), ce n'est pas le cas pour le commerce des services, à quelques exceptions près. Dans l'espace UEMOA, la libéralisation de certains secteurs de services a connu des progrès notables, c'est le cas notamment du secteur des transports aériens, des télécommunications, du secteur financier, de certains services professionnels tels que le juridique, la comptabilité, l'architecture, les BTP, la médecine, etc. Cette libéralisation poussée a fait de l'espace UEMOA, la première destination des exportations de services du Sénégal (31% en 2019) ; les autres pays de l'Afrique de l'Ouest en ont capté près de 25% (*source : stratégie nationale de développement et de promotion des exportations de services*). Les échanges de services sont très peu développés entre les économies africaines et le secteur est fortement protégé vis-à-vis des étrangers, avec l'application de mesures restrictives (quotas, exigences de contenu local, de nationalité, de licences, etc.).

Conscients du potentiel élevé du secteur des services et son rôle dans l'accroissement du commerce régional, les dirigeants africains ont convenu, à travers la mise en œuvre de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAf), d'accorder une importance particulière à la libéralisation substantielle et progressive du commerce des services entre les Etats membres.

C'est dans ce sens que l'Accord cadre de la ZLECAf comprend, en sus du protocole sur le commerce des marchandises, un protocole sur le commerce des services. Ce dernier vise à créer un marché unique libéralisé des services en Afrique. Compte tenu de la complexité du domaine, une approche mixte a été adoptée. Elle s'inspire d'une part de **l'Accord général sur le commerce des services** (AGCS) de l'OMC, et d'autre part, la démarche adoptée prévoit d'établir **un cadre de coopération réglementaire**, pour permettre aux Etats de négocier des arrangements additionnels, en tenant compte des meilleures pratiques ainsi que des acquis des CERs. L'approche hybride suppose que les Etats membres devront établir des listes d'engagements spécifiques conformément à l'AGCS (voir encadré 1), mais également, dans le cadre de la coopération réglementaire, ils entreprendront des négociations, des arrangements pour mieux encadrer la mise en œuvre et le suivi des engagements. L'objectif de la coopération réglementaire est de compléter et de faciliter la mise en œuvre des engagements spécifiques en matière d'accès aux marchés et de traitement national en vue de stimuler le commerce intra-africain des services.

En effet, il s'est avéré que les engagements en matière d'accès aux marchés et de traitement national peuvent ne pas permettre, à eux seuls, aux fournisseurs de services de l'UA d'opérer efficacement sur d'autres marchés.

Pour le démarrage des négociations, l'accent est mis sur cinq (5) secteurs jugés prioritaires pour l'accroissement du commerce intra-africain. Il s'agit des services **financiers**, de **transport**, de **communication**, de **tourisme** et des **services fournis aux entreprises**.

Pour la soumission des listes d'engagements spécifiques, une démarche inclusive a été retenue et consistait à faire des consultations nationales, puis régionales (au niveau des CERs) afin d'établir des listes qui tiennent à la fois compte des préoccupations du secteur privé et de l'orientation des communautés régionales. A ce jour, trente-quatre (34) Etats sur 55 (dont ceux de la CEDEAO¹) ont soumis des listes d'engagements spécifiques pour les cinq (5) secteurs. L'offre de la CEDEAO couvre les cinq (5) secteurs avec plus de 122 sous-secteurs. Le Comité sur le commerce des services en collaboration avec le Secrétariat de la ZLECAf est en train d'examiner les offres et de suivre les discussions bilatérales entre les Etats pour le traitement des requêtes, au cas par cas.

Il faudra noter que des consultations sont en cours pour intégrer les secteurs de la santé et de l'éducation dans le premier cycle de libéralisation, en raison des perturbations et des impacts négatifs provoqués par la pandémie de COVID-19. En effet, la fragilité des systèmes sanitaires et éducatifs a été l'une des leçons les plus importantes apprises de la crise de COVID-19. De ce fait, il devient urgent de prendre des mesures structurelles pour renforcer les secteurs de la santé et de l'éducation en Afrique afin qu'ils soient robustes et efficaces. Il s'agit là d'un impératif pour le développement socioéconomique et le bien-être des Africains, ainsi que pour la réalisation des ambitions industrielles et d'intégration du continent.

Cette conclusion est paratgée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

¹ Contrairement à la soumission des listes de concessions tarifaires où les Etats membres de la CEDEAO ont déposé une liste identique en raison de l'existence du TEC, pour les listes d'engagement spécifiques, elles sont différentes d'un pays à un autre, la Commission de la CEDEAO a procédé à une compilation des offres des pays.

qui recommande d'adopter une approche holistique et intégrée de la libéralisation des services au sein de la ZLECAf afin de promouvoir une reprise économique bien ancrée intégrant durablement les effets pandémiques et de renforcer la résilience du continent de façon à ce qu'il puisse résister avec succès aux crises futures.

Encadré 1

Les listes d'engagements spécifiques, dans le cadre du commerce des services, sont à comparer au tableau de consolidation des droits de douane, dans le cas du tarif. Les listes sont des documents complexes dans lesquels chaque pays identifie les secteurs de services auxquels il appliquera les obligations énoncées dans l'AGCS en matière d'accès aux marchés et de traitement national et les éventuelles exceptions à ces obligations qu'il souhaite maintenir. Dans chaque cas, les engagements et les limitations sont indiqués pour chacun des quatre modes de fourniture qui constituent la définition du commerce des services, donnée à l'article premier de l'AGCS — fournitures transfrontières, consommation à l'étranger, présence commerciale et présence de personnes physiques :

Mode 1 : (transfrontière) - fourniture de services du territoire d'un Etat membre vers le territoire d'un autre Etat membre ;

Mode 2 : (consommation à l'étranger) - le service est fourni sur le territoire d'un Etat membre au consommateur de services provenant d'un autre Etat membre ;

Mode 3 : (présence commerciale) - le service est fait par un fournisseur de services d'un Etat membre qui a établi une présence commerciale sur le territoire de n'importe quel autre Etat membre ;

Mode 4 : (présence de personnes physiques) - le service est fourni par des personnes physiques d'un Etat membre présentes sur le territoire d'un autre Etat membre.

Le Système Ouest Africain d'Accréditation, une structure de la qualité de l'UEMOA en appui à l'intégration

Pour faciliter la libre circulation des biens et services au sein de l'Union, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et du marché mondial, les produits et services doivent avoir une qualité garantie afin de permettre aux opérateurs économiques d'accéder aux différents marchés avec la moindre contrainte comme les Obstacles techniques au Commerce (OTC) et les Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) mais également d'assurer la santé et la sécurité des consommateurs. Pour ce faire, la mise en place d'infrastructures de qualité fonctionnelles et reconnues sur le plan international s'impose aussi bien au niveau régional qu'au sein des États. L'Infrastructure Qualité (IQ) couvre les volets de la normalisation (aucun produit ou service ne peut être réalisé sans des normes), de l'évaluation de la conformité assurée par les laboratoires d'essais, les organismes d'inspection et les organismes de certification afin de valider la conformité de ces produits et services aux normes à travers des essais, des tests, des inspections pour délivrer par exemple les certificats sanitaires et phytosanitaires mais également à travers la certification pour donner la preuve formelle de la conformité matérialisée par des certificats et des marques de conformité appelées couramment « label qualité » et de la métrologie (aucune conformité n'est assurée sans des mesures justes) . Pour garantir la confiance du marché, ces organismes d'évaluation de la conformité comme les laboratoires d'étalonnage ont, de plus en plus, besoin de prouver leur compétence technique à travers l'accréditation. Conscients de leurs limites en termes, entre autres, de ressources, de disponibilité d'experts, les huit Etats de l'UEMOA ont opté pour un organisme unique d'accréditation, le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)

Le SOAC a pour mission de promouvoir l'accréditation dans l'espace régional, à travers l'évaluation et la délivrance d'attestations d'accréditation aux organismes chargés de vérifier la conformité des produits et services.

Au plan juridique, le SOAC a été créé par le Règlement



n°05/2005/CM/UEMOA du Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) du 10 juillet 2005, remplacé par le Règlement n°03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010. Le Règlement de 2010 a permis de compléter les dispositions juridiques pour que le SOAC puisse agir dans le respect des exigences internationales d'indépendance applicables aux organismes d'accréditation. On notera, par exemple, que le Règlement lui confère l'exclusivité en matière de délivrance d'attestation d'accréditation dans l'Union, en respect des principes de territorialité et de puissance publique. Le SOAC a le statut d'association dont les membres sont des structures étatiques et non étatiques installées dans les Etats membres de l'Union. La République de Côte d'Ivoire a été retenue pour abriter son siège, faisant suite à un appel à candidatures, au niveau des Etats membres, piloté par la Commission de l'UEMOA.

Avec le SOAC, la région dispose désormais d'une structure d'accréditation de proximité. Auparavant, au sein de l'Union, les accréditations étaient délivrées par des organismes étrangers à des coûts jugés onéreux. La présence du SOAC dans la région change la donne : elle permet de baisser les coûts individuels de formation en accréditation d'environ 60% du coût supporté dans le cadre d'un recours à une expertise internationale. Les taux journaliers supportés par les OEC relatifs aux honoraires des évaluateurs d'accréditation baissent, quant à eux, dans la fourchette 60 – 75% selon l'organisme

d'accréditation étranger considéré. Ces deux indicateurs confirment que le SOAC s'inscrit dans l'atteinte de l'un des objectifs assignés qui était « d'accréditer des OEC des Etats membres à coût moindre ». Par ailleurs, il convient de noter que :

- les compétences des OEC sont désormais validées dans la région et non plus à l'extérieur;
- l'action du SOAC appuie les dispositifs nationaux qui veillent à ce que les populations consomment des produits et services conformes, sains et sûrs ;
- les entreprises ont la possibilité de faire vérifier, par des OEC accrédités par le SOAC, la conformité de leurs produits avant export, diminuant les risques de rejet dans les pays-cibles.

Ainsi, lancé en 2018 à Abidjan, après trois ans de fonctionnement, le SOAC est pleinement opérationnel. Il accompagne la région et les Etats, à travers la disponibilité d'OEC compétents, permettant de participer à relever les défis du Développement Durable, en particulier ceux liés à la lutte contre la COVID-19 et à la relance économique post pandémie. Dans le cadre de la relance post pandémie, l'Accord de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) occupe une place de choix en Afrique. Or, le protocole de l'Accord considère l'accréditation comme un des atouts qui facilite l'acceptation des biens et services d'un Etat à un autre.

Le SOAC, parmi les dernières-nées des institutions sous régionales de l'espace UEMOA a reconduit, en 2018, à la tête de son conseil d'administration (CA) le Sénégalais Aboubacry Baro. Par ailleurs, le premier Directeur Général du SOAC, Marcel GBAGUIDI, est également de nationalité sénégalaise.

Il faut noter que le SOAC, de par sa dimension régionale, s'inscrit parfaitement dans la vision du Chef de l'Etat, S.E.M Macky SALL qui cosignait récemment, avec cinq de ses pairs, une tribune sur l'importance du multilatéralisme en soulignant le fait que : « Nous avons besoin d'un engagement renouvelé en faveur de la coopération internationale. Les organisations multilatérales doivent être dotées des moyens appropriés et du mandat pour pouvoir faire la différence sur le terrain. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organisations régionales et les institutions financières internationales doit s'améliorer tant au niveau politique qu'opérationnel.... »¹. Le SOAC est le fruit d'une



coopération gagnante entre l'UEMOA, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). En effet, créé par l'UEMOA et désormais au service des deux organisations régionales d'Afrique de l'Ouest, sa mise en place a été rendue possible grâce au concours financier de l'UE et l'appui technique de l'ONUDI à travers trois Programmes d'appui au développement de la qualité (2001- 2005 / 2007 – 2012 / 2014 - 2019). Après un lancement en 2018 facilité par une subvention de l'UEMOA et une opérationnalisation effective réussis en trois ans, les nouveaux défis du SOAC sont, de fait, de renforcer sa reconnaissance internationale ainsi que sa pérennisation avec, notamment, le concours des Etats et des Commissions. En ce sens, l'engagement du Chef de l'Etat en faveur de la consolidation des organisations régionales telles que le SOAC, vient à son heure.

Dans cet esprit, il est utile de rappeler que le SOAC est l'une des pièces maîtresses du Système Régional d'Accréditation (ECORAS) de la CEDEAO dont l'objectif est de couvrir les besoins en accréditation de l'ensemble de ses Etats membres. Avec le SOAC, cet objectif est déjà atteint à 53%, les huit Etats membres de l'UEMOA étant également membres de la CEDEAO qui couvre quinze pays. Avec la République de Guinée dont la requête d'adhésion a été approuvée par le Conseil d'Administration, en attente de l'aval de la prochaine Assemblée Générale, ce taux de couverture passera à 60%.

M Aboubacry BARO
Président du Conseil d'Administration

1 « Donner un second souffle au multilatéralisme, 28 Septembre 2021 », Assemblée Générale des Nations Unies, Tribune de Cyril RAMAPHOSA, Président – Afrique du Sud ; Carlos Alvarado Quesada, Président Costa Rica ; Macky

SALL, Président Sénégal ; Pedro SANCHEZ , Premier Ministre Espagne, Jacinda ARDEM, Premier Ministre, Nouvelle Zélande, Stefan LÖFVEN, Premier ministre Suède.

Décisions d'agrément au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO et de la Taxe Préférentielles Communautaire de l'UEMOA

Mme MANGA, Fatou DIA
Direction de Redéploiement industriel



La mise en œuvre des politiques industrielles de la CEDEAO et de l'UEMOA a permis d'améliorer considérablement les exportations de nos produits industriels dans l'espace CEDEAO.

Ainsi, au 31 août 2021, au titre de la compétitivité de nos produits industriels sur le marché communautaire, notamment les marchés de l'UEMOA et de la CEDEAO, sur la base des certificats d'origine délivrés, en valeur, un montant de **270** milliards de F CFA a été échangé, contre **396** milliards de F CFA pour toute l'année 2020.

Au premier trimestre de 2021, les échanges de produits manufacturés du Sénégal sont ressortis à **112,456** milliards de F CFA contre **124,534** milliards de F CFA sur la même période de l'année précédente, soit une baisse de **9,6%**.

Quant au second semestre 2021, nous avons noté une légère hausse des exportations comparées à la même période, elles s'élèvent à **106,294** milliards de F CFA contre **101,476** milliards de F CFA en 2020, soit une augmentation de **4,74%**.

Depuis l'entrée en vigueur du TEC de la CEDEAO en 2015, plus de 102 entreprises industrielles ont été agréées aux mécanismes préférentiels UEMOA/CEDEAO pour un total de 489 produits.

Globalement, nous sommes à **450** entreprises agréées avec plus de **1700** produits de **1998** à nos jours. Ces agréments ont permis d'accéder à un marché potentiel beaucoup plus vaste et une meilleure compétitivité dans l'espace CEDEAO.

Entreprises et Produits agréés à la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA sur l'année 2021 :

Entreprises	Produits	Décisions
MTOA, S.A Km 2.5, Boulevard du centenaire de la Commune de Dakar	Cigarettes contenant du tabac (FINE ROUGE COTE D'IVOIRE)	DECISION N°01/2021/ DRI/MDIPMI du 05 janvier 2021, notifiée par la Commission de l'UEMOA par lettre N°01770_2021/DMRC/ DUDLC
SIAD SARL Km 4.5, Boulevard du centenaire de la Commune de Dakar	-ARMONIA LAVE MAIN -ARMONIA MULTI USAGE -ARMONIA LAVE VITRE -ARMONIA NETTOYANT MEUBLE	
SOSEFAPO SUARL Quai de Kafountine (Diouloulou) Ziguinchor (SENEGAL)	FARINE DE POISSON	
SIAGRO S.A Avenue Malick SY Immeuble Batimat 6e étage Dakar (SENEGAL)	-PEPSI-COLA -DIET PEPSI-MAX -MIRANDA FRUITY -MIRANDA PINEAPPLE -MIRANDA ORANGE -7-UP	
METAL AFRIQUE S.A Km 4.5, Rue 6 Zone industrielle - Boulevard du centenaire de la Commune de Dakar	-Fer à béton -Fils de fer galvanisé -Fils de fer non galvanisé -Grillage -Tôles -Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulés ou biseaux	DECISION N° 02/2021/DRI/MDIPMI du 16 mars 2021 , notifiée par la Commission de l'UEMOA par lettre N°05773_2021/ DMRC/DUDLC du 1er sep- tembre 2021
CONFISEN S.A.R.L Ex Zone Franche Industrielle de Mbaou	Biscuits	
CSTM PEINTURE SENEGAL S.A.S Km 4,5 BCCD Rue 6 Zone industrielle DAKAR	-Peinture à eau : MAUVULUX SATINE, SADOLO, SADOLO +, SADOLEX, PROMAT 91, MAUVI- NYL 1310, COVATEX, MIKAKRYL, LOGIMAT 810 -Enduit : ENDUIT INTERIEUR ENDUIT EXTERIEUR	
LES INDUSTRIES ALIMEN- TAIRES AFRICAINES (I2A) S.A.R.L Gibraltar 2, Villa n°260 DAKAR	Biscuits TIK & TOK (Cheese, Ketch- up, Barbecue, Pizza, Paprika, Crème & Oignon)	
Structures en Acier Services (SAS) S.A.R.L Adresse : Km 4,5 Rue 6, Zone indus- trielle – BCCD,	-Etats métalliques -Echafaudage métallique -Coffrage métallique	DECISION N°03/2021/DRI/MDIPMI du 1er juillet 2021, notification par la Commission de l'UEMOA en COURS.....
Société d'Emballage Industrielle du Sénégal (SEIS) S.A.R.L, Adresse :78, Boulevard Général De Gaulle, Rue 22	Emballage en carton(Carton Ondulés)	

Les bienfaits du beurre de Karité

L'arbre à karité ou arbre à beurre pousse uniquement dans les savanes boisées d'Afrique. D'une durée de vie impressionnante (jusqu'à trois siècles), l'arbre à beurre produit ses noix (également appelé karité) entre sa douzième et vingt-cinquième année. L'extraction du jus de ces noix permet d'obtenir le beurre de karité. Cette tâche est traditionnellement réservée aux femmes, qui transforment l'amande pure des noix en huile après cuisson à feu doux. Ensuite, l'huile obtenue se durcit à température ambiante pour former le beurre de karité solide et fondant traditionnel.

Le beurre de karité a longtemps servi de source de revenus aux femmes africaines et son commerce s'est développé en Europe à partir du XIV^e siècle grâce à ses nombreuses vertus avérées. Il entre également dans la composition de plats traditionnels africains. Puissant antioxydant, riche en acides gras mono-insaturés, en vitamine E, etc. ; le beurre de karité pur est comestible et il constitue aujourd'hui un substitut du beurre de cacao dans la fabrication du chocolat.

Outre la gastronomie, le beurre de karité a toujours été



Source : Cocooncenter.

prisé par les femmes africaines pour ses effets assouplissants, nourrissants et apaisants sur la peau dans des conditions climatiques difficiles. Riche en vitamines A, D, E et F, le beurre de karité hydrate la peau en profondeur en soulageant des coups de soleil et aide aussi à lutter contre les agressions du froid (assèchement, gerçures, crevasses). De même, il est utilisé sur les cheveux frisés pour réparer les pointes, nourrir le cuir chevelu et lutter contre l'apparition des pellicules et des souches. Le beurre de karité régénère, apaise et limite les irritations du cuir chevelu. De nos jours, le beurre de Karité constitue l'un des ingrédients phares des produits cosmétiques.

En sus de ces vertus cosmétiques, le beurre de Karité a des propriétés thérapeutiques qui lui donnent une place prépondérante dans les rituels sacrés africains. En effet, il sert de baume de massage pour les nouvelles mariées, les femmes enceintes et les nouveau-nés en soulageant des douleurs musculaires. Sa teneur en actifs anti-inflammatoires permet de soulager des irritations de la peau telles que les rougeurs. Grâce à son action sur l'élasticité de la peau, le beurre de karité estompe les cicatrices et prévient l'apparition des vergetures durant la grossesse et même du vieillissement de la peau en la rendant élastique et tonique.

Mlle Marième Fatou Seye
CSI, DGPPE.



Source: Lesoleil.com

HOMMAGE...



M Alhassane DIALLO fut cadre à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), avant de rejoindre l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO). Il a participé à plusieurs reprises aux missions conjointes de Surveillance Multilatérale au Sénégal.

Il était rentré au pays et avait été récemment nommé Directeur national des Études économiques et de la Prévision.

Union des prières pour le repos de son âme.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration